

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, Mme Girardet, Mme Choulet



Délibération n° 15-01 du 7 juillet 2022

ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS DU GOUVERNORAT DE NGAZIDJA (COMORES), ET DE LA MUNICIPALITÉ DE DJÉNINE (PALESTINE) ENTRE LES 6 ET 19 NOVEMBRE 2022 POUR PARTICIPER À L'ÉDITION 2022 DE FEMMES DU MONDE EN SEINE-SAINT-DENIS ET À UNE FORMATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°97-VI-02 en date du 24 juin 1997 relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°15-01 du 25 novembre 2021 approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) entre le Département et l'Agence française de Développement,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accueillir la délégation du governorat de Ngazidja (deux personnes) et la délégation de la municipalité de Djénine (deux personnes) lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et du séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 6 et 19 novembre 2022 ;



- PRÉCISE que tous les frais afférents au séjour de ces deux délégations entre le 6 et le 19 novembre 2022 seront pris en charge et imputés au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.